

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

N° 88

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

|                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité<br>null |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                    | +           | -           |
|-----------------------------------------------|-------------|-------------|
| Inclusion sociale et protection des personnes | 0           | 122 400 000 |
| Handicap et dépendance                        | 122 400 000 | 0           |
| Égalité entre les femmes et les hommes        | 0           | 0           |
| <b>TOTAUX</b>                                 | 122 400 000 | 122 400 000 |
| <b>SOLDE</b>                                  | 0           |             |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le présent amendement, le groupe parlementaire La France Insoumise s'oppose au gel des dépenses d'allocation adulte handicapé dans le cadre du projet d' « année blanche » du Gouvernement.

Alors que la pauvreté est au plus haut niveau depuis trente ans, le Gouvernement fait le choix de geler le revenu des personnes en situation de handicap et fait payer la crise aux plus fragiles. Le gel de l'AAH représente l'une des mesures les plus violentes et indignes de ce budget de malheur.

L'AAH est un minimum vital pour 1,35 million de personnes. Aujourd'hui, son montant maximal est de 1 033 € par mois, soit presque 20 % en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1 288 € par mois pour une personne seule. En France, en mars 2025, 1,35 millions de personnes étaient bénéficiaires de l'AAH, dont 33 % vivent sous le seuil de pauvreté, selon les données du ministère des Solidarités et de la Santé. Le montant maximal de l'AAH est de 1 016 € par mois alors que le seuil de pauvreté est fixé à 1 288 €. Lorsque l'on s'intéresse à leurs conditions de vies plutôt qu'à leurs revenus, ce sont 45 % des allocataires qui sont exposés aux privations matérielles et sociales.

La France insoumise revendique la revalorisation de l'AAH au niveau du SMIC pour garantir une réelle autonomie financière des personnes en situation de handicap. Le Gouvernement choisit de ne pas revaloriser l'AAH, privant ces personnes du peu de marge de manœuvre qui leur reste pour vivre dignement.

Pour toutes ces raisons, le présent amendement vient abonder de 122,4 millions d'euros l'action 12 « Allocations et aides en faveur des personnes handicapées » du programme 157 « Handicap et dépendance ». La baisse des crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » est purement formelle pour satisfaire aux contraintes de l'article 40. Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.